31 2
70349.
Alliance Feuil 25 658 25

GIF FUTURES
Société Anonyme
au capital de 11 200 000 francs
Siège social : 10, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS
RCS Paris B 351 058 151

Certifié Conforme

C.F.E.

Rodez CA 89B8200

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, le 22 janvier à 9 heures, les Administrateurs de la société GIF FUTURES se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, au 10 rue du Faubourg Montmartre, 75009 PARIS.

Assistent à cette réunion :

. Monsieur Alain CLOSIER, Président Directeur Général,

. B D G, Administrateur, représentée par Monsieur Jean-Louis PEYRUDE,

. ROTHSCHILD COMPAGNIE BANQUE, Administrateur, représentée par Monsieur Jacques TILLIT,

. La BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE, Administrateur, représentée par Monsieur Jacques DARMON,

. La FINANCIERE DES MARCHES A TERME , Administrateur, représentée par Monsieur Patrice BLANC,

. Monsieur Gilles BERAT, Administrateur,

. Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Administrateur,

. Monsieur Michel QUILLERY, Administrateur absent et représenté par Monsieur Alain CLOSIER, dûment mandaté à cet effet.

. La COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD, Administrateur absent, n'est pas représentée,

Assistent, en outre :

. Le Cabinet CAUVIN, ANGLEYS, SAINT PIERRE, Commissaire aux Comptes, représenté par Monsieur Hervé PITTI,

. Monsieur Pierre ADEMIAN, Directeur des Marchés de GIF FUTURES,

. Monsieur Gérard BAREGES.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain CLOSIER, Président Directeur Général.

Après une courte introduction, le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Jacques DARMON, représentant la BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE, et présente Monsieur Gérard BAREGES. Il informe ensuite le Conseil de la démission de Monsieur Michel QUILLERY, Administrateur, et demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le nombre d'administrateurs, encore en fonction, étant supérieur au minimum légal, il est proposé au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil décide alors de nommer à titre provisoire et pour la durée du mandat restant à couvrir :

- en remplacement de Monsieur Michel QUILLERY : Monsieur Gérard BAREGES.

Il est procédé à cette cooptation sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Président passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 1991

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1991 n'appelle pas de commentaires particuliers.

II. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1991

Le Président, après avoir commenté en détail l'évolution de l'activité au cours de l'année 1991, présente les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 1991 et qui laissent apparaître un résultat déficitaire de 2 488 507,69 francs.

A cette occasion, le Président précise que les actions de redéploiement menées au cours du second semestre 1991 permettent d'envisager l'année 1992 sous de meilleurs auspices.

Un échange s'engage ensuite entre les administrateurs et le Conseil approuve les comptes et le résultat de la société.

III. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration fixe au 20 mars 1992 la date de l'Assemblée Générale Ordinaire et détermine son ordre du jour.

IV. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION ET DU PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les administrateurs présents procèdent ensuite à la lecture du rapport de gestion et du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président aborde alors la nécessité de renforcer les fonds propres de la société.

T.de C. Feuil 26 658 3

V. EXAMEN DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Après avoir rappelé les obligations réglementaires en matière de fonds propres le Président présente aux administrateurs un projet d'augmentation du capital de 3 000 000 MF réservée aux seuls actionnaires. Dans la mesure où les actions de redéploiement entrepris en 1991 ouvrent des perspectives pour la société en 1992, ce projet permettrait de disposer d'un niveau de fonds propres suffisant pour que GIF FUTURES poursuive son activité dans de bonnes conditions.

La discussion qui s'ouvre ensuite permet aux administrateurs de préciser leur point de vue sur ce projet.

A cette occasion, BDG et ROTHSCHILD COMPAGNIE BANQUE expriment leur soutien, tandis que la BANQUE FRANCAISE DE TRESORERIE, qui ne formule pas de réserve sur le fonds, s'estime peu concernée dans la mesure où son activité sur les marchés de futures est en forte diminution.

Le Conseil d'Administration fixe au 20 mars 1992 la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur l'augmentation de capital de la Société.

VI. EXAMEN DU RAPPORT DU CONSEIL ET DU PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les administrateurs procèdent ensuite à la lecture du rapport du Conseil et des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président remercie les administrateurs et lève la séance à 10 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé.

